

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

## Séance du 26 juin 2025

L'an 2025 et le 26 juin à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 juin 2025.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**Délibération N° 26-06-2025 / N°118A**

Etaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Pierre Barrois, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, , Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Florence Dambreville, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier,

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Stéphane Loquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marrochini suppléé par Jonathan Rogez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour,

Absents excusés : Gérard Nicolle, Sébastien Henquenet, Freddy Balavoine

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien

Bertout procuration à Sylvie Gabez, Alexandre Hulot procuration à Jacques Nick, , Harold Tétu procuration à Jean-Marie Dufay, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier procuration à Stéphane Gomes, Sabine Surelle procuration à Pascal Mestan, Jean-Michel Delannoy procuration à Michel Seroux, Philippe Lefebvre procuration à André Michel, Ludovic Degouve procuration à Marc Degrendele, Jean-Michel Schulz procuration à Yannick Barlet, René Pruvost procuration à Anne-Sophie Larivière, Serge Leu procuration à Dominique Verdel, Roland Descamps procuration à Marie Bernard, Jean-Louis Lebas procuration à Philippe Vanderbeken, Jean-François Varoqui procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux,

**Secrétaire de séance : Jean-Paul HEMERY**

**Titre de la délibération : Avis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Ternois 7 Vallées**

Madame la Vice-Présidente précise, que par un courrier en date du 25 Avril 2025, reçu le 7 Mai, le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Ternois - 7 Vallées, Claude BACHELET, a demandé l'avis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le projet de SCOT Ternois – 7 Vallées.

Cette demande d'avis s'inscrit dans l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le SCOT Ternois – 7 Vallées couvre les territoires des Communautés de Communes Ternois Com et des 7 Vallées couvrant ainsi 169 communes pour 66 913 habitants.

Ainsi, l'élaboration du SCOT Ternois – 7 Vallées a été prescrite par une délibération en date du 24 Juin 2021 et a été arrêté le 14 Avril 2025 par le Conseil Syndical.

**S'agissant du diagnostic, Madame la Vice-présidente présente quelques chiffres et éléments issus de ce dernier :**

- la population du SCOT est en stagnation voire légère baisse. Ainsi, depuis 2018, **le territoire a connu une baisse de 1,3% de sa population représentant -900 habitants sur la période.** Cette baisse globale cache néanmoins des variations différenciées (à la hausse, ou à la baisse) entre chaque période d'observation. Cette baisse de la population, est liée à un solde naturel déficitaire (plus de décès de naissances).
- en parallèle de cette baisse démographique, **la population est vieillissante avec une augmentation des personnes de 60 ans et plus.** Néanmoins ce vieillissement n'est pas identique, partout sur le territoire. Le poids des classes d'âge des plus jeunes est en nette diminution, ce qui renforce le vieillissement de la population du territoire.
- la composition des familles évolue dans le même temps, avec **une baisse de la taille des ménages** depuis 1968, passant de 3,35 personnes par ménages à 2,32 en 2021.
- **Le revenu disponible par unité de consommation est en moyenne plus faible** qu'à l'échelon départemental avec 20 545€ en 2021.
- **le nombre de logements continue d'augmenter**, même si le nombre d'habitants diminue : il s'agit de la hausse de la décohabitation et la baisse du nombre de personnes par ménage.

- Le parc de logement est composé à **84 % de résidences principales, dont 56 % d'entre elles comportent 5 pièces ou plus** (grand logement typique des territoires ruraux).
- **Le taux de vacance s'élève à 7 %**, soit 2 375 logements vacants. Ce taux s'inscrit dans la moyenne haute.
- **Plus de la moitié du parc de logement (51,2%) a été construit avant les premières réglementations thermiques (1974)**, et posent des enjeux de rénovation énergétique.
- le territoire est **extrêmement bien desservi en transport** (routier principalement, ferroviaire,...), même si la voiture reste le principal mode de déplacement.
- Le nombre d'emplois, quant à lui, **diminue également** (-459 emplois depuis 2010). Le principal secteur d'activité reste l'agriculture.
- Le taux de chômage **se stabilise à 13 %** (contre 11,70 % à l'échelle nationale).
- **Le nombre d'entreprises a augmenté de 33 % depuis 2011.**
- **Le territoire dispose d'un patrimoine culturel et naturel riche** autour desquels le tourisme se développe (18 villages patrimoines), en lien également avec les cours d'eau qui parcourent le territoire.

### **S'agissant du projet porté par le SCOT Ternois – 7 Vallées (au travers du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)) :**

- le PAS s'articule autour de 4 axes :
  - **AXE 1 : Attractivité et développement : un territoire qui valorise son activité économique :**

*cet axe prévoit à la fois le développement des entreprises actuelles et facilite l'accueil de nouvelles entreprises tout en proposant une offre foncière supplémentaire. Dans le même temps, le territoire souhaite développer l'économie de proximité et renforcer l'attractivité du territoire, notamment au travers de l'enseignement, de la formation et du tourisme. Cet axe comprend 21 orientations.*

- **AXE 2 : Durabilité et résilience : un territoire proactif face aux conséquences du changement climatique :**

*cet axe s'articule autour de la ressource foncière dans l'objectif du Zéro Artificialisation Nette. Le territoire prévoit ainsi de réduire sa consommation foncière à 171ha pour la période 2021-2031, puis 85,5ha entre 2031 et 2041. Dans ce cadre, l'urbanisation sera privilégiée au sein de l'enveloppe urbaine, et notamment en encourageant la réhabilitation des friches. La lutte contre la vacance est également au coeur du projet du SCOT pour atteindre cet objectif de réduction de la consommation foncière.*

*La ressource en eau est également un axe important pour le SCOT qui souhaite la sécuriser. Enfin, la gestion des risques, l'adaptation du territoire au changement climatique est également un axe privilégié pour l'avenir du territoire.*

- **AXE 3 : Équilibre et Complémentarité : un territoire solidaire et tourné vers l'avenir :**

*cet axe propose de hiérarchiser le territoire : pôles structurants qui s'articulent autour d'Hesdin-la-Forêt, et de Saint-Pol-sur-Ternoise, des pôles intermédiaires (Auxi-le-Château, Frévent et le pôle ouest composé de Campagne-lès-Hesdin, Beaurainville, et Maresquel-Exquemecourt), des pôles de proximité (Brimeux, Auchy-lès-Hesdin, Blangy-sur-Ternoise, Fillières, Heuchin, Anvin et Pernes) et les 149 communes rurales.*

*La question de la transition sociétale est également centrale dans cet axe qui traite à la fois du parcours résidentiel, l'évolution de la population et de sa structure et des mobilités.*

- AXE 4 : Identité et proximité : **un territoire rural et authentique** :

*cet axe souhaite préserver et valoriser le paysage, préserver la trame verte et bleue, favoriser le boisement, ... En parallèle le territoire souhaite renforcer l'accessibilité aux équipements et services, et leur développement.*

La réduction de la consommation foncière se traduit par un objectif de 171ha pour la période 2021-2031 avec pour répartition :

- 69 % (103ha) pour la Communauté de Communes du Ternois (103 communes),
- 31 % (68ha) pour la Communauté de Communes des 7 Vallées (66 communes).

Le principe de la garantie communale est donc respecté.

La répartition au sein de la Communauté de Communes du Ternois se fait de la manière suivante :

- 50 % pour le développement économique (51,5ha),
- 45 % pour l'habitat (46,6ha),
- 5 % pour les équipements (5,1ha).

Pour la Communauté de Communes des 7 Vallées, la répartition est la suivante :

- 57 % pour le développement économique (38,8ha),
- 40 % pour l'habitat (27,2ha),
- 3 % pour les équipements (2ha).

Enfin, Madame la Vice-Présidente souligne que le SCOT Ternois – 7 Vallées a mené une concertation importante tout au long du projet d'élaboration du SCOT en organisant :

- 4 réunions publiques, le 22 Février 2024 à Sainte-Austreberthe et à Frévent, et le 5 Février à Hesdin-la-Forêt et Pernes,
- 5 sessions de 4 commissions thématiques organisées,
- 1 séminaire politique,
- 4 conférences des Maires.

Cette large concertation ne semble pas avoir permis de mobiliser, de manière importante, la population.

Madame la Vice-présidente conclue cette présentation par préciser, que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est sollicitée par le Syndicat Mixte Ternois – 7 Vallées pour émettre un avis sur le projet, en tant que territoire voisin. Néanmoins, le projet du SCOT présenté n'impacte pas directement le territoire, de plus, compte tenu de son échelle, aucun projet précis n'est présenté. Il conviendra d'attendre les PLUi des collectivités voisines pour étudier finement les éventuels impacts sur le territoire.

Considérant le projet présenté par le PETR Ternois – 7 Vallées,

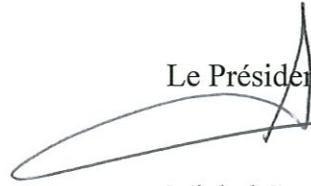
Considérant les éléments exposés ci-dessus, et notamment l'effort de réduction de la consommation foncière consenti par le territoire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet de SCOT Ternois – 7 Vallées présenté par le PETR Ternois – 7 Vallées,
- de considérer que la présente délibération constitue l'avis officiel de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le projet présenté,

Une copie de la présente délibération sera transmise au PETR Ternois – 7 Vallées.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/07/2025 et publication ou notification du 22/07/2025



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le



ID : 062-200069482-20250626-D118A\_2025-DE